

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche lors de la Commission Permanente du 10 septembre 2018 :

Au titre de l'accompagnement des projets éducatifs des collèges publics et privés pour l'année scolaire 2018-2019, les subventions suivantes seront attribuées :

- **12 611 €** en faveur du collège Joseph Durand de Montpezat sous Bauzon
- **13 400 €** en faveur du collège de la montagne ardéchoise de Saint Cirques en montagne

Au titre de l'aide à l'éducation nutritionnelle :

- **587 €** en faveur du collège Joseph Durand
- **215 €** en faveur du collège de la montagne ardéchoise

Le collège Joseph Durand percevra par ailleurs, **4 620 €** au titre des projets retenus dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma », pour l'année scolaire 2018/2019 et **720 €** pour le déroulement d'un stage APPN à la base de Salavas en juin 2018.

5 550 € en faveur de l'EVS Maison de la Vallée, au titre de l'aide aux centres sociaux

Au titre du dispositif d'aides aux communes « Pass Territoires 2018 », les subventions suivantes seront attribuées :

58 418 € en faveur de la commune de Mayres pour diverses opérations d'assainissement

10 000 € en faveur de la commune de Coucouron pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à la Maison Laurent

16 500 € en faveur de la SARL SEROUL à Lanarce au titre des aides en faveur du secteur forestier, pour l'acquisition d'un débusqueur sur la commune de Lanarce.